

REGLEMENT JEU-CONCOURS - RED BULL BIGFLO ET OLI, DANS TA VIE.

Article 1 : Organisation du concours vidéo

La société Red Bull France, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 502 914 658 et dont le siège social se trouve 12 rue du mail – 75002 Paris; ci-après l' « Organisateur » organise une opération commerciale gratuite sans obligation d'achat et régie par l'article L121-36 du Code de la consommation, dans sa rédaction issue de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises.

Article 2 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 15/05/2017 à 10h jusqu'au 08/06/2017 23h59.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 3 : Objet du concours vidéo et règles

Red Bull a développé un concours vidéo en ligne gratuit. En participant, les joueurs tentent de gagner, entre autre lots, un concert privé de Bigflo et Oli le Dimanche 2 Juillet 2017. Cette date est susceptible de changement en fonction des autorisation préfectorales délivrées pour l'autorisation du lieux du concert.

Les participants devront faire preuve d'imagination pour répondre au thème de la vidéo : « Montre pourquoi Bigflo et Oli doivent venir dans ta vie et faire un concert privé pour toi et tes potes ». Les règles pour les participants sont simples : être créatifs, originaux, surprenants.

Voici les formats vidéo supportés:

.MOV / .MPEG4

Taille max 254Mo/1 Min

Si le participant et la vidéo remplissent les conditions de participation, la vidéo sera postée sur www.redbull.fr/bigfloetoli et le public pourra s'y rendre et voter.

1) Première phase de vote : vote du public

Le Public pourra voter du 15/05/2017 à 10h jusqu'au 08/06/2017 23h59

2) Deuxième phase de vote : vote de Bigflo et Oli

Bigflo et Oli sélectionnera le gagnant parmi les 10 vidéos les plus votés par les gagnants selon les critères de créativité et originalité.

Article 4 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques de plus de seize ans (seize ans inclus) résidant en France métropolitaine et Corse. La participation des mineurs (entre seize et de dix huit ans) requière une autorisation parentale expresse préalable. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur (entre seize et de dix huit ans), et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des prix ou avantages offerts dans le cadre de ce jeu concours. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal).

Dans le cadre du Jeu, toutes les actions du mineur, en particulier lors de son inscription au jeu, sa participation au jeu, la réalisation de sa vidéo ou toute action en rapport avec l'entrée en possession et l'utilisation du lot gagné, doivent être effectuées en présence, sous le contrôle et avec l'autorisation des parents (ou du représentant légal du mineur).

Les organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou de puissance parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant moins de seize ans ; toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

La participation au Jeu-Concours emporte l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Article 5-1 : Accès au concours vidéo

Afin de participer au jeu concours le participant doit :

1. Se connecter sur l'URL www.redbull.fr/bigfloetoli
2. Renseigner nom /prénom / adresse e-mail / adresse postale /date de naissance via Facebook connect.
3. Si le participant a moins de 18 ans ; cocher la case : « Je certifie avoir une autorisation parentale pour participer ».
4. Télécharger sa vidéo répondant au thème du jeu concours (Article 3)
5. Valider son inscription

Si la vidéo est conforme ; et que le participant remplit les conditions de participation (article 4) la vidéo sera publiée sur www.redbull.fr/bigfloetoli. Le

public pourra alors se rendre dans la galerie sur www.redbull.fr/bigfloetoli et voter.

Article 5-2 : Vote

Afin de voter pour les vidéos qu'ils préfèrent, les visiteurs doivent

1. Se rendre dans la galerie du concours sur www.redbull.fr/bigfloetoli
2. Renseigner leurs informations via Facebook connect
3. Voter

Les visiteurs peuvent voter une fois par vidéo, pour autant de vidéos qu'il souhaite.

Article 6 : Validité de la participation

Les champs du bulletin de participation doivent être intégralement complétés et validés.

La validité de la participation pour les mineurs est conditionnée à l'autorisation des parents (ou du représentant légal).

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Un Participant n'est autorisé à participer qu'une seule fois au Jeu-Concours.

Une même vidéo ne peut être présentée par plusieurs participants. Dès lors, lorsqu'une vidéo porte la contribution de plusieurs personnes, la vidéo ne pourra être présentée que par et au bénéfice d'un seul participant.

Aucune participation ne peut contenir:

- a) contenu pornographique, nudité ou images à caractère explicitement sexuel ;
- b) images ou textes injurieux, offensants ou à caractère haineux contre la marque Red Bull ;
- c) contenu diffamatoire ou constituant une forme de harcèlement ;
- d) contenu compromettant la confidentialité ou la sécurité du Participant ou d'un tiers ;
- e) contenu rabaissant un sexe, une orientation sexuelle, un handicap, une religion, une appartenance ethnique ou une nationalité ;

- f) comportement dangereux ou violent ;
- g) messages indésirables, publicité ou autre activité commerciale

Article 7 : Désignation des Lots

Vingt et un (21) gagnants seront désignés parmi les 21 vidéos les plus votées.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse mail). La nature et la valeur de la dotation sont celles qui sont indiquées sur le descriptif de l'opération du site www.redbull.fr/bigfloetoli

1. **Premier gagnant (désigné par Bigflo et Oli parmi les 10 vidéos les plus votées) :** une après-midi avec Bigflo et Oli, incluant un concert, pour lui et 30 personnes de son choix. Un pack de 4 canettes Red Bull édition limitée Bigflo et Oli signée par les artistes (pour le gagnant).
31 T-shirts et 31 casquettes de la marque Visionnaire (pour le gagnant et ses 30 amis).

Valeur totale estimative des lots susvisés de 3000 euros. Cette valeur correspond aux prix estimés à la date de rédaction du présent Règlement. Ils sont donnés à titre indicatif et susceptible de variation.

2. **Les vingt premiers du classement (hors premier gagnant et personnes désignées par ce dernier) :** 1 lot comprenant un t-shirt et une casquette de la marque Visionnaire et un pack de 4 canettes Red Bull édition limitée Bigflo et Oli.
Valeur totale des lots estimées à 65 euros.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le nom du premier gagnant sera publié sur le site Internet www.redbull.fr/bigfloetoli le 12 Juin 2017 à 19h00.

Le premier gagnant sera également informé par courriel à l'adresse communiquée dans le formulaire de participation.

Le reste des gagnants seront informés par courriel à l'adresse communiquée dans le formulaire de participation.

Article 9 : Remise ou retrait des Lots

Red Bull France prendra contact avec les gagnants dans un délai maximal de 7 jours à l'issue de l'envoi du courriel.

Les lots seront remis à l'adresse postale communiquée par le participant lors de son inscription participation.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte :

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Lots non retirés :

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot sera alors attribué à un autre participant, en fonction de son rang dans le classement général.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, leur image à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 11 : Collecte d'informations et protection des données

- A)** Dans le présent Règlement, le terme « données personnelles » implique toutes les informations relatives au Participant telles que ses coordonnées, ses réponses ainsi que ses photographies. L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser ces données conformément aux présentes modalités.
- B)** Le Participant s'engage à ce que les données communiquées à l'Organisateur soient exactes et mises à jour, et déchargera ce dernier de toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission.
- C)** Il est convenu que l'Organisateur pourra procéder lui-même au traitement de ces données, ou confier cette tâche au sous-traitant de son choix, incluant

notamment toute société du groupe auquel appartient l'Organisateur. Les données personnelles du Participant seront utilisées afin de :

- Faciliter l'activation du consommateur, ex : de prendre contact avec le gagnant de la Compétition pour lui remettre la récompense ;
- Combiner l'information que l'Organisateur a reçu de la part du Participant lors de l'activation du consommateur avec l'information reçue par d'autres sources (ex: via les réseaux sociaux) ou avec l'information collectée auparavant ; ou avec l'information collectée automatiquement (ex : via les cookies) ; L'Organisateur pourra utiliser les données collectées et pourra les combiner afin de mieux connaître les goûts du Participant en tant que client pour améliorer son expérience sur le site de l'Organisateur dans le but de lui communiquer du contenu et des offres adaptées.

D) Dans le cas où l'Organisateur devra transmettre les données personnelles à un sous-traitant extérieur en lien avec les opérations promotionnelles, l'Organisateur transmettra uniquement les données nécessaires pour l'accomplissement des tâches requises conformément aux présentes modalités.

E) Comme l'Organisateur opère à l'échelle mondiale, il est convenu que l'Organisateur pourra sauvegarder, utiliser et/ou transférer et/ou échanger les données à tout tiers, à l'étranger y compris les pays en dehors de la zone économique européenne. Le Participant comprend que la législation étrangère ne garantit pas nécessairement le même niveau de protection de données que la législation française.

F) L'Organisateur et/ou ses partenaires déclarent que le traitement respectera les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés.

G) L'Organisateur ne recueille pas sciemment les données des personnes en dessous de l'âge admissible pour la promotion du Projet.

H) Le Participant comprend que l'Organisateur pourra utiliser les données collectées afin de lui adresser des informations relatives à son activité. Le Participant déclare accepter que l'Organisateur et/ou ses partenaires puissent

le contacter par email, par téléphone, par voie postale et tout autre procédé convenu entre eux.

- I) A ce titre, l'Organisateur garantit au Participant un droit d'accès à l'information le concernant, de rectification et de suppression aux données le concernant. Pour ce faire, le Participant devra contacter la personne désignée par l'Organisateur à l'adresse : digital@fr.redbull.com

- J) Pour toute question relative à l'utilisation des données sur Facebook, le Participant devra contacter : digital@fr.redbull.com

Article 12 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du concours est de soumettre au jury (Bigflo et Oli) les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 13 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 14 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.